



Fédération Syndicale Unitaire
Conseil Fédéral Régional Languedoc-Roussillon

474 Allée de Montmorency 34000 Montpellier

Tel : 04 67 15 00 91 Fax : 04 67 15 00 92

E-mail : region@lr.fsu.fr

Montpellier, le 17 novembre 2015

OBJET : Situation de la médecine de Prévention dans l'Académie

Madame le Recteur,

Dans ses orientations stratégiques pour l'année 2015-2016, le Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Ministériel invite, dans son axe 3 des priorités nationales, les académies à renforcer les services de prévention. De plus, à de nombreuses occasions, vos services ont affichés une grande satisfaction sur les moyens mis en place dans notre académie en matière de suivi des personnels.

Or nous avons appris que vos services ont décidé la suppression d'un mi-temps de secrétariat, existant depuis 2005, au service de la médecine de prévention. Cette décision incompréhensible aura des conséquences directes sur les conditions de travail des médecins de prévention qui devront consacrer une majorité de leur temps à des tâches administratives au détriment de l'accueil et du suivi des personnels.

De plus, nous avons appris par monsieur le Directeur des Ressources Humaines, lors d'une réunion le 22 septembre, la démission du docteur Garoyan. Il est alors resté très évasif sur les raisons de ce départ. A notre connaissance, il s'avère qu'il est lié à un désaccord sur ses conditions salariales. Comme d'autres médecins, le docteur Garoyan demandait un alignement de son salaire sur la grille CISME, demande conforme aux directives ministérielles (voir page du document suivant : www.fonctionpublique.gouv.fr/files/files/publications/coll_ressources_humaines/SST_livret4.pdf)

Malgré de multiples relances, il n'a eu aucune réponse de vos services et a alors choisi de répondre à l'une des très nombreuses annonces de postes de médecins du travail qui sont à pouvoir dans notre région avec de meilleures conditions salariales et de travail.

Conscients de l'augmentation très importantes ces dernières années du nombre de collègues suivis par ce service, nous ne pouvons que nous montrer très inquiets sur son avenir. Comment assurer un accompagnement correct aux personnels de l'académie avec des moyens administratifs en moins et désormais deux postes de médecin de prévention non pourvus ? Comment peut-on prétendre suivre les directives ministérielles en dégradant un tel service ?

Afin de répondre aux orientations stratégiques du ministère et de pouvoir prétendre afficher un jour une politique académique de prévention et de suivi efficace, nous vous demandons de revenir sur la décision de suppression de ce demi-poste de secrétariat et d'offrir aux médecins de prévention, qui en font la demande depuis de longs mois, des conditions salariales en adéquation avec leur charge de travail et alignées sur celles de leur collègues du secteur privé.

Nous vous prions d'agréer, madame le Recteur, nos respectueuses salutations.

Conchita SERRANO
Secrétaire Régionale

Copie : CHS CT Ministériel